

Association
Nationale des
Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des
Pays



Pôles / Pays / Territoires de projet

Rapport d'Activité 2017

**Association
Nationale des
Pôles territoriaux et des
Pays**



ANPP
22 rue Joubert
75009 PARIS
01.40.41.84.13
contact@anpp.fr
www.anpp.fr

Sommaire

I. Présentation de l'ANPP	3
II. Actions et travaux de l'ANPP	4
A. Suivi des réformes et actions de lobbying	
B. Travaux par thématique	
III. Rencontres Techniques des Pays et Pôles	6
IV. Conférence Nationale des Pays et Pôles	7
V. Vie associative	8
A. Une équipe politique et technique mobilisée	
B. Des rendez-vous réguliers	
C. Une représentativité affirmée	
D. Actions connexes et diverses	
VI. ANPP : Services aux adhérents	10
A. Animation du réseau	
B. Outils pour les adhérents	
C. Productions	
VII. ANPP : un réseau	13
A. Des partenariats stratégiques	
B. Des partenaires privées	
C. Des partenariats historiques	

I. PRESENTATION DE L'ANPP

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP), appuie l'expression nationale des Pays, des Pôles d'Equilibre territoriaux et ruraux, des Territoires de projet, des GAL et des Conseils de développement.

L'ANPP, a pour objet d'être leur porte-parole et de les représenter auprès des pouvoirs publics, de favoriser un échange permanent d'informations entre eux et de mutualiser leurs expériences.

Espaces de mutualisations de moyens (financiers, ingénierie...) et de coordination entre intercommunalités, les Pays et les Pôles territoriaux se sont affirmés comme des outils au service des EPCI qui les composent. Ce sont des lieux de dialogue avec l'ensemble des partenaires, notamment les Conseils Régionaux et les Conseils Départementaux, mais également l'ensemble des acteurs des territoires, notamment via les Conseils de développement.

L'Association est la Fédération des Pays, Pôles territoriaux, des GAL, des Territoires de projets et de leurs Conseils de développement, afin de mieux connaître les territoires non métropolitains, leur fonctionnement et leurs attentes, leur apporter des outils d'accompagnement, les aider dans leurs choix stratégiques en cette période d'évolution du contexte local et de réflexion sur leur avenir, et de peser dans les débats nationaux qui les concernent.

Les adhérents offrent à l'ANPP une légitimité croissante dans son action à leur service. Nous nous impliquons fortement pour la "fidélisation" de nos adhérents". L'organisation de partenariats avec les Régions est également un axe d'orientation important de notre action et de nos activités.

L'ANPP assure une triple mission :

↳ **Mission de fédération : Echanges d'expériences**

L'Association accueille un nombre croissant de Pays, de représentants de régions et de Conseils de développement, lors des Journées rencontres, d'échanges de bonnes pratiques, et s'appuie sur un nombre de plus en plus important de Pays répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux.

↳ **Mission d'accompagnement : Soutien technique**

L'Association organise des réunions d'information à destination des territoires. Elle produit des notes d'actualité et d'information, des notes d'analyse, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires, des notes méthodologiques.

↳ **Mission de représentation : Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics**

Elle facilite les échanges d'information avec le CGET, les Ministères, Agences et Institutions concernées, les Conseils régionaux et Conseils départementaux. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projets et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et auprès des Parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat).

II. ACTIONS ET TRAVAUX DE L'ANPP

A. Suivi des réformes et actions de lobbying

L'ANPP organise son programme de travail au regard des attentes des territoires, et de ses adhérents principalement, mais aussi en application des partenariats qu'elle développe. Ses actions ont toujours tendu à représenter au mieux les intérêts des Pays / Pôles territoriaux / Conseils de développement / Territoires de projets et GAL.

Notre programme de travail 2017 s'est réalisé, dans la continuité de ceux de l'an passé, selon plusieurs grands axes :

Mise en œuvre de la Loi NOTRe

L'ANPP a suivi la mise en œuvre de la réforme territoriale qui a entraîné une baisse du nombre d'intercommunalités, passant de 2.062 à 1.266 au 1er Janvier 2017, et mécaniquement une baisse du nombre de Pays/Pôles territoriaux; passant de 365 à 282.

Ces nouvelles intercommunalités anciennement Pays ont très souvent continué à adhérer à l'ANPP, assurant la continuité avec les politiques lancées par le Pays.

Participation à la mise en place des Contrats de ruralité

Les Contrats de ruralité sont des contrats-cadre dont l'objectif est de soutenir des projets structurants dans les territoires ruraux.

L'ANPP a été très impliquée dans l'élaboration de cette politique et dans son suivi avec le CGET. Elle est d'ailleurs le pilote du comité de suivi dédié aux Contrats de ruralité.

Fin 2017, on dénombre 481 Contrats de ruralité, dont 131 portés par des Pays/ Pôles territoriaux, dont 94 pour les seuls PETR.

Participation à la mise en place des Contrats de réciprocité

Démarche de coopération urbain / rural, les Contrats de réciprocité ont bien sûr été suivis par l'ANPP. Deux contrats de réciprocité ont été signés, entre :

- Métropole de Brest / Pays Centre Ouest Bretagne
- Métropole de Toulouse / Pays Portes de Gascogne

L'ANPP, en partenariat avec France urbaine, a aussi œuvré à l'Alliance des territoires afin d'aider les territoires à mettre en œuvre le volet coopération des pactes métropolitains d'innovation.

Elle a ainsi transmis l'ensemble des contacts en métropole et des pactes à ses adhérents afin de favoriser l'échange d'informations entre les territoires métropolitains et leurs voisins.

Lobbying en faveur du maintien des crédits pour le dispositif TéPCV

L'ANPP s'est fortement mobilisée en faveur des territoires TéPCV, une centaine étant des Pays/Pôles territoriaux, lors des circulaires éditées par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Ces circulaires ont mis en difficulté de nombreux territoires à cause de la forte réduction des crédits alloués, 400 millions d'euros au lieu de 750.

Grâce à la mobilisation conjointe des territoires, de l'ANPP et de ses partenaires, le gouvernement a revu à la hausse le budget alloué aux TéPCV, soit 475 millions d'euros.

Mobilisation des candidats à l'élection présidentielle

L'ANPP a sollicité tous les candidats à l'élection présidentielle, afin d'offrir à ses adhérents une meilleure lecture de leur programme quant aux Territoires de projet et à l'aménagement territorial.

B. Travaux par thématique

Suivi des politiques contractuelles régionales

L'ANPP a suivi avec attention l'évolution des politiques contractuelles territoriales régionales, très différentes d'une région à l'autre et plus ou moins favorable aux Territoires de projets. Une attention accrue s'est portée vers les régions Normandie, Hauts-de-France, Pays de la Loire, et Auvergne-Rhône-Alpes, où les politiques menées privilégient les EPCI, voire les communes.

Fonds européens – programmation 2014-2020

Les Territoires de projets ont répondu à l'appel à projet LEADER 2014-2020, dont 90% des GAL sont des Pôles territoriaux et des Pays.

L'ANPP a accompagné la mise en œuvre du programme Leader 2007-2013 et informé ses adhérents sur la programmation à venir (2014-2020), via un espace dédié sur son Site Internet et la mise en place d'un "Club Europe".

L'ANPP est aussi partenaire du Pôle Europe du GIE Joubert. Elle a d'ailleurs co-édité un manifeste avec ses partenaires intitulé « Pour une Europe des territoires ».

Développement économique, tourisme, ESS et patrimoine

L'ANPP considère le tourisme et l'ESS, non plus comme des approches sectorielles du développement économique, mais comme partie pleinement intégrée du développement territorial.

Un partenariat étroit s'est ainsi construit avec le Guide du Routard / Hachette :

- Le Guide du Routard (Hachette) : Partenaire privilégié, nous appréhendons ensemble une approche nouvelle du développement touristique local, avec un outil : "Le Guide du Routard - Terroir".

Concernant l'ESS, nous la considérons comme une lecture transversale à toutes les actions économiques et du développement territorial. C'est pourquoi, nous avons développé des partenariats avec plusieurs structures référentes : RTES, CNCRES, Le Labo de l'ESS...

Planification spatiale

Réflexions, propositions et concertation pour une articulation pertinente entre le Territoire de projet qu'est le Pays / Pôle territorial, le projet de territoire qui en est la déclinaison, et le SCoT qui est l'un des outils opérationnels de sa mise en œuvre.

Transition énergétique

Les Pays / Pôles territoriaux ont été des précurseurs de la considération, puis de la prise en compte des enjeux de la transition énergétique. C'est donc dans cet objectif que les SCoT, les Agendas 21, les PCET ont été portés par les Territoires à l'échelle Pays / Pôle territorial, et encore plus récemment avec les TéPosCV, dont une majorité sont portés par des Pays / Pôles.

Les services à la population et santé

L'ANPP opère une veille rigoureuse des informations relatives aux services à la population, et prioritairement en matière de santé. Nous avons pu contribuer au Comité de pilotage de l'optimisation de l'accès aux soins du CGET, de la mise en place des MSP et des MSAP.

Numérique

L'ANPP suit les démarches innovantes en termes d'usages, et non d'infrastructures, car nous projetons le numérique par : "SmartVillage", "E-santé", "E-gouvernance", accès aux services publics dans les territoires ruraux...

III. RENCONTRES TECHNIQUES DES PAYS/PÔLES



L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) et le Pays Portes de Gascogne ont organisé les 25 et 26 Septembre 2017, à Fleurance et Toulouse, en partenariat avec la CDC, le CGET, Toulouse Métropole et le Conseil régional Occitanie, les Rencontres Techniques des Pôles territoriaux et des Pays (RTPP 2017).

Cet événement, accueillant sur les deux jours 200 participants, était également l'occasion de fêter les 20 ans de l'ANPP.



IV. CONFERENCE NATIONALE DES PAYS/PÔLES



Conférence Nationale des Pôles territoriaux et des Pays

23 Octobre 2017

Palais de Luxembourg – 15 ter, rue Vaugirard, 75006 Paris



L'ANPP a tenu sa première Conférence Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (CNPP) le 23 Octobre 2017, de 9h30 à 17h, au Palais du Luxembourg. 200 personnes étaient réunies pour cet événement.

Cette Conférence a été l'occasion pour le nouveau Gouvernement de présenter la politique qu'il entend mener à destination des territoires ruraux et d'échanger avec les partenaires des territoires, dont la Banque de France, l'Association RED, ou encore Régions de France et le Groupe Casino.

Elle a permis également de dresser le bilan des actions des Territoires de projets depuis la création des PETR et le lancement des contrats de ruralité et d'établir la feuille de route ambitieuse que les Territoires se sont fixée pour les années à venir.

09h30 : Ouverture

Animation : Michel LUSSAULT, Enseignant chercheur, ENS Lyon

Raymond VALL, Président de l'ANPP, Sénateur du Gers

10h00 : Accueil

Gérard LARCHER, Président du Sénat

I. La politique à destination des territoires ruraux / 10h30-11h30

A - Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur

II. Les Territoires ruraux coopèrent / 11h30-12h30

A - Pierre BOURDEREAU, Directeur-adjoint des relations extérieures, Groupe Casino

B - Philippe GLOAGUEN, Président fondateur, Guide du Routard

C - Pierre GUELMAN, Directeur des Affaires publiques, ENEDIS

Repas : 12h30 – 14h00 (Salle René Coty)

III. Les Territoires ruraux s'organisent / 14h00-15h15

A - Jean-Louis CHAUZY, Vice-Président des CESER de France

B - Gérard PELTRE, Président de l'association internationale R.E.D.

C - Laurence FORTIN, Vice présidente Conseil régional Bretagne,
Présidente de la Commission "Aménagement du territoire", Région de France

IV. Les Territoires ruraux et les financements / 15h15-16h30

A - Christophe FOTRÉ, Directeur du développement rural et de la pêche, ASP

B - Jean-Yves HAUSSAIRE, Directeur général adjoint – Directeur du réseau, Banque de France

C - Jacques PELISSARD, Président de l'Agence France locale

D - Elisa VALL, Directrice du Département Appui aux Territoires, Caisse des Dépôts

Clôture : 16h30–17h00

Jean-Luc COMBE, Directeur du développement des capacités des territoires, CGET

V. VIE ASSOCIATIVE

A. Une équipe politique et technique mobilisée

1. Un Bureau et un Conseil d'administration

En 2017, le Conseil d'administration est composé de Présidents de Pays et représentants de Conseils régionaux et de Conseils de développement :

- La **Présidence de l'ANPP** est assurée par Raymond VALL, Sénateur du Gers et ancien Président de la "*Commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire, compétente en matière d'impact environnemental de la politique énergétique*", Président du Pays des Portes de Gascogne

- **Première Vice-présidence** : Jean-Pierre JALLOT, Président du Pays du Perche d'Eure et Loir, Vice-président du Conseil général d'Eure-et-Loir

- **Seconde Vice-présidence** : Frédéric REISS, Président du Pays de l'Alsace du Nord, Député du Bas-Rhin

- **Troisième Vice-présidence** : Didier CUJIVES, Président du Pays Tolosan, Conseiller régional du Conseil régional Occitanie, Maire de Paulhac

- **Vice-présidence en charge des finances** : Claude CHANAL, Président de l'Association des Présidents de Pays de la région Centre (A3P), et Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

- **Vice-présidence en charge du secrétariat** : Serge MECHIN, Président du Pays Val d'Aubois, Conseiller régional au Conseil régional Centre-Val de Loire

Le Conseil d'administration de l'ANPP est composé des membres du bureau et de 9 administrateurs impliqués :

Présidence	Du Pays...
ADENOT Dominique	Pays du Grand Clermont
BAROUX Michel	Conseil de développement Pays Sud de l'Aisne
LEFRANCOIS Xavier	Pays de Bray
TRANOY Sylvain	Pays du Cambrésis
VALIENNE Régis	Pays Vallée du Loir
VIAN Jacques	Conseil de développement—Cognac
CAURET Loïc	Pays de Saint-Brieuc
MAILLOLS Aurélie	Conseil régional Occitanie
MARTHEY Arnaud	Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

2. Une équipe technique

Enfin, l'équipe permanente de l'ANPP est constituée de :

- Michael RESTIER, Directeur
- Grégory HUYGHE, Chargé de mission
- Audrey MOUY, stagiaire, puis Chargée de mission

B. Des rendez-vous réguliers

1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

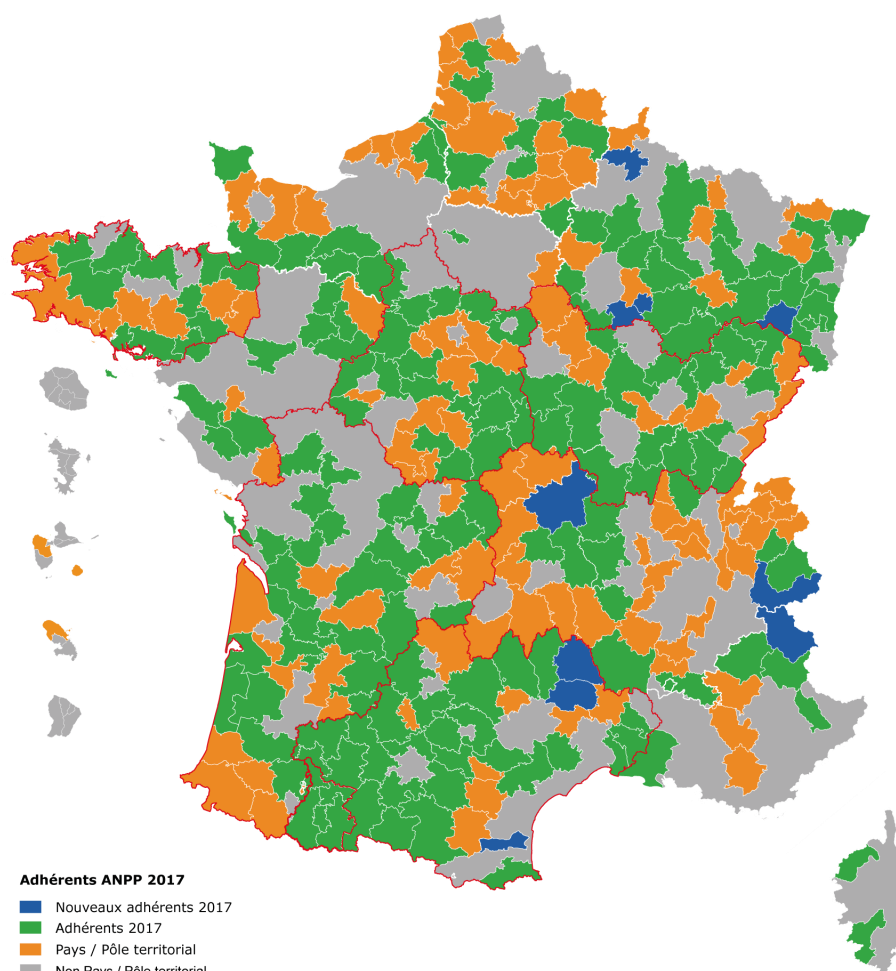
S'est tenue le 26 Juin 2017 l'Assemblée Générale ordinaire.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017

Durant l'année 2017, il y a eu quatre Conseils d'administration les 8 Mars, 9 Mai, 6 Septembre et 5 Décembre.

C. Une représentativité affirmée

Notre légitimité tient à notre représentativité sur l'ensemble des Pays, Pôles, CDDRA, Conseils de développement, GAL, Régions, Réseaux, soit plus de 70% Territoires de projets.



D. Actions connexes et diverses

La Charte des adhérents : rédigée pour améliorer les relations entre la Fédération et ses adhérents, notamment sur la question des adhésions et du référencement réciproque de l'ANPP sur le site internet de l'adhérent, et de l'adhérent sur le site internet de l'ANPP.

Les petits bouchons : L'ANPP a mis en place au sein du GIE Joubert la collecte des petits bouchons, qui contribue au financement de fauteuils pour handicapés.

Rencontres d'enseignants-chercheurs : Afin d'aborder des sujets avec un autre regard et porter la voix des territoires de projet auprès des chercheurs.

VI. ANPP : SERVICES AUX ADHERENTS

A. Animation du réseau

1. Les Clubs

Club DIRECT

Lancé en 2011, le Club DIRECT réunit en binôme régional les Directrices et Directeurs de Pays / Pôles territoriaux. Ce Club a vocation à échanger et participer aux travaux et réflexions de l'ANPP, à être sollicité sur les positions de l'association, à être un espace d'échanges de pratiques entre Territoires et à mobiliser le réseau régional des Directrices/eurs de Pays.

Club CoDev

Lancé en 2013, en collaboration avec l'Association "*Décider Ensemble*", ce Club a pour objet de réfléchir et d'échanger sur les questions de gouvernance, en milieu *non métropolitain*. Il a vocation à se réunir tous les semestres, afin de proposer des outils pour les acteurs du développement local, sur les bonnes pratiques de la concertation et de la gouvernance territoriale.

Club Europe

Egalement lancé en 2013, ce Club réunit les Territoires LEADER (génération 2014-2020). Il a pour objet de faire de la veille législative et réglementaire, d'échanger sur les bonnes pratiques, de faire connaître les initiatives et d'inviter des acteurs spécialistes des politiques européennes des fonds structurels : FEADER, FSE, FEDER, FEAMP, ou autres fonds

Club Territoires et Parlementaires

Lancé en 2014, présidé par Frédéric REISS, Député du Bas-Rhin et administrateur de l'ANPP, ce Club réunit une soixantaine de Parlementaires intéressés par les questions de l'aménagement territorial.

2. Des temps d'échanges et de rencontres

L'ANPP participe activement à l'animation du tissu des acteurs du développement local (élus, techniciens, bénévoles...). Elle est aujourd'hui un acteur, un référent très fréquemment sollicité pour l'animation ou pour participer et intervenir lors de journées et de réunions.

Ainsi, son équipe a pu participer à plus d'une quinzaine de réunions en régions, dans les territoires en 2017 : Occitanie, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, rencontrant au total 150 territoires.

Ont aussi été organisées trois Journées rencontre, le 20 Mars sur le marketing territorial, le 26 Juin sur la concertation territoriale, et le 20 Novembre sur la transition énergétique.

3. Des réponses personnalisées

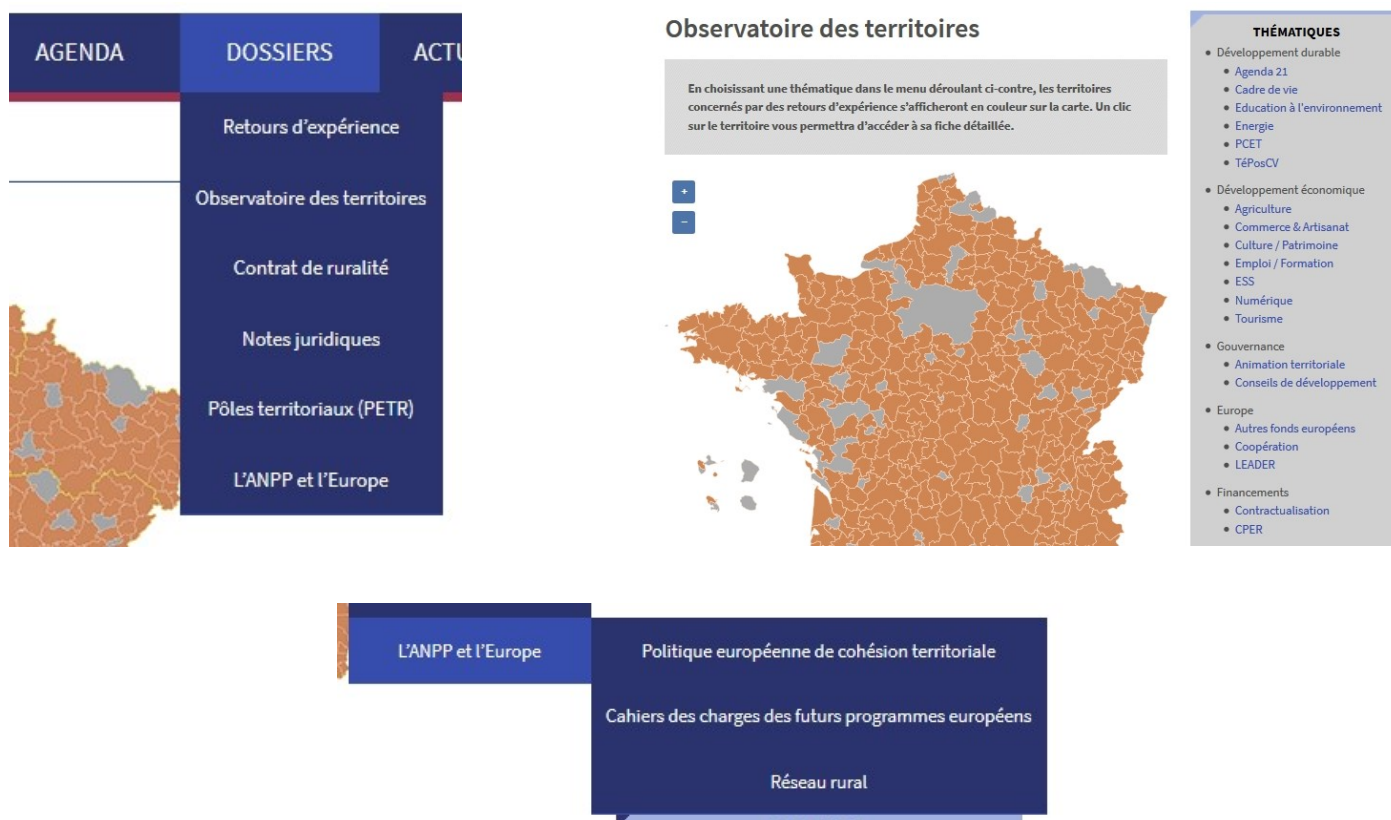
Nos adhérents nous sollicitant sur de nombreuses questions, nous nous imposons une réponse personnalisée à toutes les questions qui nous sont posées.

B. Outils pour les adhérents

1. Site internet

L'ANPP a inauguré son nouveau site internet au cours de l'année 2016 (<http://www.anpp.fr>), dont elle est très fière avec plus de 400 connexions journalières.

Avec une ergonomie plus moderne et des nouveaux outils (Observatoire des Territoires et Forum des Territoires), des pages thématiques (Contrats de ruralité, AMI/Appels à projet, Europe, Emploi...), ce site est un nouvel outil aux services des adhérents.



2. Page Facebook

Nous avons également une page Facebook, qui réunit 1.400 personnes fin 2017 (<https://www.facebook.com/anpp.fr>), ce qui est une preuve de la notoriété de l'ANPP !

3. Offres d'emploi

Le site internet offre une rubrique dédiée, où les adhérents peuvent déposer leurs offres d'emploi et de stage.

C. Productions

L'ANPP publie des notes et analyses dédiées à ses adhérents au rythme des travaux parlementaires.

Notes et analyses

En 2017, nous avons produit les notes suivantes :

Publications et notes
Manifeste des Pôles territoriaux et des Pays
Note décryptage - Loi Egalité et citoyenneté
Note décryptage - Loi Montagne
Note juridique - Circulaire DSIL
Note juridique - FISAC
Note juridique - Indemnités des élus
Note juridique - Installation des nouvelles instances
Note technique - CEE
Note technique - CNT 1 + CNT 2
Note technique - Contrats de réciprocité
Note technique - Panorama des subventions
Cartes thématiques diverses

Panorama des Pays et des Pôles territoriaux

Le Panorama des Pôles territoriaux et des Pays 2017 a été publié en septembre. L'ANPP l'adresse largement à ses adhérents, partenaires et à l'ensemble de son réseau (10.000 connexions et/ou téléchargements).

Enquêtes

Chaque année l'ANPP mène des enquêtes auprès des territoires, pour mieux connaître les actions et missions des Pays / Pôles territoriaux.

Enquête annuelle 2017 : mise à jour de l'ensemble des informations de l'ANPP relatives aux données démographiques, géographiques, sociologiques... et destinées à alimenter le Panorama annuel des Pays.

Enquête Contrats de ruralité : dans le cadre du comité de suivi avec le CGET, l'ANPP a suivi la mise en place des Contrats de ruralité par les Pays / Pôles territoriaux, notamment à travers une analyse de leur contenu et une cartographie des territoires porteurs.

Enquête Contrats de ruralité ANPP/AdCF : dans le cadre d'une étude croisée entre les deux associations, l'ANPP a participé à l'analyse d'une soixantaine de contrats portés par des EPCI.

Enquête Fonds Européens : en partenariat avec l'AdCF, France urbaine et la FNAU, l'ANPP a lancé une enquête sur la mise en œuvre des Fonds Européens. L'analyse a permis d'alimenter les propositions compilées dans la contribution « Pour une Europe des Territoires ».

VII. ANPP : UN RESEAU

A. Des partenariats stratégiques

L'Association est en contact constant avec le **CGET**, interlocuteur privilégié, avec lequel elle développe des axes de travail sur le développement local, le développement rural et la gouvernance territoriale.

Avec la **Caisse des Dépôts et Consignations**, partenaire historique, l'Association réalise des missions et études relatives au développement économique, entrepreneurial et à l'aménagement numérique du territoire.

AdCF : Sur les questions d'intercommunalité et des coopérations intercommunautaires

UNCPiE : Sur la dimension développement durable des projets menés par les Pays

RuraliTic : Au sujet du numérique dans les territoires de projet

France Urbaine : Concernant le concept de "l'Alliance des Territoires", soit l'interterritorialité et les solidarités urbain / rural

Décider Ensemble : Collaboration sur les questions de gouvernance territoriale

Régions de France : Echanges sur les politiques contractuelles régionales

B. Des partenariats privées

Le Guide du Routard / Hachette : Le Guide du routard et l'ANPP portent ensemble le projet "Guide du routard - Terroir", à l'échelle des Territoires de projet

Enedis : Partenaire sur le domaine de l'énergie, PCAET...

C. Des partenariats historiques

L'ANPP développe et entretient régulièrement des contacts avec :

- Association des Maires Ruraux de France (AMRF)
- Association Nationale pour les Nouvelles Ruralités (ANNR)
- Association des Pactes Locaux
- Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)
- Assemblée Permanente des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI France)
- Association des Petites Villes de France (APVF)
- CELAVAR
- CESER de France
- CNCRES
- Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER)
- Coordination Nationale des Conseils de développement (CNCD)
- CyberCercle
- Grande Ecole du Numérique

- Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE)
- Fondation de France
- Fédération des Parcs naturels Régionaux de France (FPNRF)
- Fédération Nationale des SCoT
- Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)
- France Clusters
- Le Labo de l'ESS
- Mairie Conseils
- Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES)
- Réseau National de l'Economie Territoriale (RNET)
- UNADEL
- WebForce 3
- Villes de France

Des réseaux régionaux de Pays :

- A3P
- AADELIM
- ADEFPAT
- ARADEL
- ARDT Auvergne
- ARIC Bretagne
- Association des Agents de Développement Local d'Aquitaine (AADELA)
- Citoyens et Territoires du Grand Est
- CREAN
- MipyDel
- PQA

Ainsi, que les différents Ministères en charge des questions d'aménagement, de transition énergétique, de la ruralité, des collectivités territoriales, du développement économique, de l'ESS...